

AFFAIRE N° 3

OBJET : Programme eau 1981 - Equipement du Puits Z.E.C. (1ère tranche)  
Approbation du dossier de consultation d'entreprises.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le dossier de consultation d'entreprises des travaux d'équipement du Puits Z.E.C. (1ère tranche) examiné par la Commission des Travaux Publics du 7 août dernier.

L'étude du projet a été confiée à la SECMO qui aura également la surveillance des travaux.

L'opération est estimée à 800 000 F y compris une somme à valoir pour imprévus, honoraires, révision de prix.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- subvention du M.I. 20 %.....	160 000 F
- emprunt C.D.C.....	640 000 F
	<hr/>
	800 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet qui vous est présenté ;
- de m'autoriser à :
  - . solliciter auprès de Mr le Préfet, la subvention correspondante ;
  - . lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié avec l'entreprises qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Les Commissions donnent un avis favorable.  
Est-ce que M. NATIVEL peut nous faire l'état de l'avancement du puits ZEC Bellepierre ?

M. NATIVEL - Indique sur la carte la situation de ce puits.

LE MAIRE - Et en ce qui concerne la liaison de ce puits avec Bellepierre ?

M. NATIVEL - Le puits se trouve au centre de la zone industrielle, près de la Compagnie Marseillaise.

La première liaison est d'ores et déjà réalisée ; nous atteignons le Quotidien de la Réunion. Il y a une continuation sur le C.D 44 - C.D 60 en diamètre 600 mm ; cette tranche est d'ores et déjà programmée pour 1981. Nous avons lancé d'ailleurs l'appel d'offres qui a été ouvert ces jours-ci.

M. Marc GERARD - Le puits du Chaudron qui donne actuellement 250 m<sup>3</sup>/h peut donner au moins 1 000 m<sup>3</sup>/h, ce qui, quand même, nous laisse une certaine réserve en ce qui concerne les ressources en eau pour Saint-Denis.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE A L'UNANIMITE

\*

\*

\*

UU - St Denis le 3 Décembre 1981

Le Secrétaire Général

Signé : Richard CULTIER

Pour copie certifiée conforme

P/le Préfet

Le Chef de Bureau délégué

J. Lacoste